



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale dans les établissements pénitentiaires

Question écrite n° 35650

Texte de la question

Mme Maud Petit interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie vaccinale contre la covid-19 dans les établissements pénitentiaires français. Les lieux clos sont particulièrement sensibles durant cette crise sanitaire. En novembre 2020, la contrôleure générale des lieux de privation de liberté Dominique Simonnot a alerté M. Le ministre de la santé ainsi que MM. les ministres de la justice et de l'intérieur sur l'insuffisance des protocoles sanitaires destinés à enrayer la propagation du covid-19 dans les établissements pénitentiaires, les centres de rétention et les commissariats. La surpopulation carcérale engendre une promiscuité dangereuse au regard de la situation sanitaire, aussi bien pour les détenus que pour les personnels. Considérant l'enjeu de sécurité sanitaire, elle lui demande de bien vouloir préciser le protocole envisagé ou déjà mis en place dans ces établissements, pour les détenus et personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35650

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 466

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)